

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS
81340

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 avril 2018

TENUE EN MAIRIE A 20H

Etaient présents : BOUSQUET Patricia, CHIFFRE Anne, DEMARCO Émilie, ESPITALIER Jean-Pierre, MARIETTA Benjamin, MASSOL Jean-Claude, PAULHE Gérard, Christian REVELLAT, REYNAL Philippe, RUGEN Ghislaine, TERRAL Jean-François

♦ **APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Les conseillers ont été destinataires du procès-verbal de la séance du conseil du 21 mars 2018. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité en l'état.

♦ **DELIBERATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES**

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 199 850 €;
- Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité** :

Article 1^{er} : Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 13,54 %
- Foncier bâti : 16,22 %
- Foncier non bâti : 73,03 %
- CFE : 24,46 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

♦ **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 367 096,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 324 581,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	367 096,00 €	367 096,00 €
Section d'investissement	324 581,00 €	324 581,00 €
TOTAL	691 677,00 €	691 677,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à la Majorité** (10 votes Pour et 1 abstention),

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme spécifié ci-dessus et comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

♦ **DÉTAIL DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS DANS LE BUDGET 2018**

6574	Subv. Fonct. aux assoc. et autres organismes	BP 2018
	APE Collège ALBAN	100,00
	Club Football	500,00
	Comité des fêtes	200,00
	Association de pêche	80,00
	Centre social Ségala	2000,00
	Printemps de la Vallée	350,00
	MJC concert en vallée du tarn	0,00
	Trébas culture et loisirs	200,00
	Marché de pays	0,00
	Autres Associations	1018,13
TOTAL		5400,00

♦ **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif assainissement 2018.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 34 085,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 37 626,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	34 085,00	34 085,00
Section d'investissement	37 626,00	37 626,00
TOTAL	71 711,00	71 711,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif assainissement 2018 arrêté comme spécifié ci-dessus et comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

♦ **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2018**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif Régie des Transports Scolaires 2018.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 15 300,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 14 066,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	15 300,00 €	15 300,00 €
Section d'investissement	14 066,00 €	14 066,00 €
TOTAL	29 366,00 €	29 366,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif régie transports scolaires 2018 arrêté comme spécifié ci-dessus et comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

♦ **DEMANDE SUBVENTION FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (FDT) 2018 – VOIRIE COMMUNALE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des travaux nécessaires à la réfection de la voirie communale. Les devis estimatifs ainsi que les factures des travaux engagés s'élèvent à un montant de 16 300,00 € HT soit 19 560,00 € TTC relatifs au programme « FDT 2018 » pour la demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ›ÉMET un avis favorable à cette opération,
- ›SOLLICITE le concours du département FDT 2018 pour la subvention au taux maximal espéré,
- ›DÉLÈGUE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce programme.

♦ **DEMANDE SUBVENTION FONDS D'AIDE À LA VOIRIE D'INTÉRÊT LOCAL 2018 (FAVIL) – VOIRIE COMMUNALE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des travaux nécessaires à la réfection de la voirie communale. Les devis estimatifs ainsi que les factures des travaux engagés s'élèvent à un montant de 16 300,00 € HT soit 19 560,00 € TTC relatifs au programme « FAVIL 2018 » pour la demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ›ÉMET un avis favorable à cette opération,
- ›SOLLICITE le concours du département FDT 2018 pour la subvention au taux maximal espéré,
- ›DÉLÈGUE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce programme.